



**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2016**

**DELIBERATION N° 2016-006**

**MAIRIE**

**DE VILLECRESNES**

Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

**PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION D'UN POSTE DE  
TECHNICIEN AU SEIN DE LA DIRECTION DES SERVICES  
TECHNIQUES**

**Présents :**

*M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, Mr Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, Mr Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, Mrs. René-Jean Cullier de Labadie, Didier GIARD, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Stéphane RABANY*

**Absents représentés :**

*Monsieur Valère VILLA, représenté par Monsieur Christian FOSSOYEUX.  
Madame Marie-Laure HIRON, représentée par Monsieur Gilles GUILLAUME.*

**Absente excusée :**

*Madame Marie-Renée AUROUSSEAU*

*Madame Catherine CASIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de ces mêmes collectivités ou établissements ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Considérant que les missions du poste de responsable des ateliers municipaux ont été redéfinies,

Considérant que la réflexion menée sur ce poste a abouti à le faire évoluer vers un poste d'adjoint au directeur des services techniques ;

Considérant qu'il convient de mettre le grade rattaché à ce poste en adéquation avec les nouvelles missions définies ;

Considérant qu'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe est vacant au tableau des effectifs et qu'il convient au niveau de responsabilité du poste tel qu'il a été redéfini ;

Considérant qu'un poste de technicien vacant n'a plus lieu de figurer au tableau des effectifs ;

Vu la consultation du comité technique en date du 2 février 2016 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré ;

**22 VOIX POUR - 6 ABSTENTIONS**

**Article 1 :** Décide de la suppression d'un poste de technicien territorial et de la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Technicien territorial	C	2	1	Temps complet

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,  
Pour copie conforme  
Le Maire, Vice-Président du Territoire T11,  
Gérard GUILLE

